

Prêt à taux bonifié annoncé par Bruno Le Maire : faisons simple pour faciliter l'accès au crédit !

Réaction de Caroline Arnould, directrice générale de CAFPI

Dans le cadre d'un face-à-face avec les lecteurs du Parisien publié en début de semaine, le ministre de l'Economie a dit vouloir créer un prêt à taux bonifié (PTB) pour rendre le financement immobilier plus accessible. L'ambition est, certes, louable, mais pour le moment elle demeure encore assez floue avec un horizon plutôt lointain. « Nous devons étudier cette possibilité avec le ministre du Logement et les députés », a expliqué Bruno Le Maire. Autrement dit, le PTB arriverait au mieux fin 2024, au pire en 2025. D'ici là, combien de candidats emprunteurs seront laissés sur le carreau entraînant avec eux des pans entiers du secteur immobilier ?

En lançant l'idée d'un PTB, Bruno Le Maire tombe dans un travers récurrent de l'exécutif hexagonal : le mille-feuille, c'est-à-dire l'empilement brouillon des réglementations, des dispositifs, des lois...

« Quand les taux sont à 4 %, ne faut-il pas réfléchir à un taux plus accessible pour les ménages ? », s'interroge Bruno Le Maire. Oui, mais c'est oublier un peu rapidement qu'il existe déjà, depuis 1995, un dispositif : le prêt à taux zéro (PTZ). Or, celui-ci n'a eu de cesse d'être contraint par les pouvoirs publics. En 2018 il avait été recentré sur l'acquisition d'ancien à rénover dans les zones détendues et sur le neuf en zones détendues (le montant du prêt pouvait y représenter jusqu'à 40 % contre seulement 20 % ailleurs).

Lors de la restitution du CNR Logement, en juin dernier, le Gouvernement a annoncé vouloir réserver le PTZ aux primo-accédants, dans l'immobilier neuf collectif aux seules zones tendues ou dans l'ancien, uniquement dans les zones détendues et sous condition de rénovation, le rendant, de fait, accessible à peu de ménages. 3 mois plus tard, Bruno Le Maire semble s'être en partie ravisé puisqu'il a annoncé, toujours lors de son entretien au Parisien, vouloir d'une part, réviser le barème du PTZ pour qu'il y ait plus de jeunes ménages qui puissent y avoir accès et, d'autre part, revoir les critères pour créer plus de flexibilité. Attendons de voir si les mesures seront efficaces et redonneront un sursaut à un PTZ en perte de vitesse. En effet, la production de PTZ a globalement chuté de 17 % en 2022 à un peu plus de 63 000 prêts, une baisse plus marquée que pour l'ensemble des crédits à l'habitat*.

Plutôt que de vouloir créer un nouveau prêt à taux bonifié, autant renforcer celui qui existe déjà...

**SGFGAS/Juin 2023*

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Gaëtan Heu
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Aïna Pagès
06 99 46 45 76
111 Avenue de France – 75013 Paris

CAFPI en bref :

Leader du marché des courtiers en crédits, CAFPI est présent dans toute la France, via ses 250 agences en propre, pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2022, CAFPI a finalisé plus de 30 000 dossiers auprès de plus de 100 partenaires bancaires et assureurs partenaires, à des conditions particulièrement avantageuses.

Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque plus de 35 % des crédits en France se font via un courtier. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

Contact Presse

Galivel & Associés
Carol Galivel / Gaëtan Heu
01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63
galivel@galivel.com

CAFPI
Aïna Pagès
06 99 46 45 76
111 Avenue de France – 75013 Paris